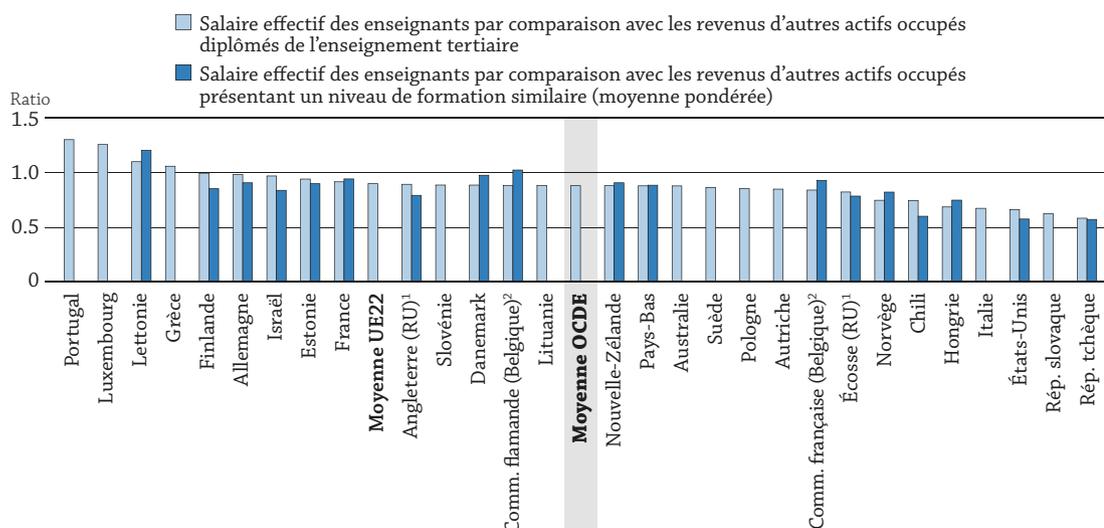


## QUEL EST LE NIVEAU DE SALAIRE DES ENSEIGNANTS ?

- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les salaires effectifs des enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire représentent 78 % des revenus du travail des diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année. Les enseignants gagnent 85 % de ce revenu de référence dans l'enseignement primaire, 88 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 94 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
- En moyenne, le salaire statutaire des enseignants titulaires des qualifications typiques ayant 15 ans d'exercice à leur actif s'établit à 39 227 USD dans l'enseignement préprimaire, à 42 864 USD dans l'enseignement primaire, à 44 623 USD dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 46 631 USD dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

### Graphique D3.1. Salaire des enseignants du premier cycle du secondaire par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2015)

Salaire effectif des enseignants de la filière générale du premier cycle du secondaire dans les établissements publics



**Remarque :** Pour de plus amples informations sur les différentes mesures utilisées pour le calcul de ces ratios, consulter la section « Méthodologie ».

1. Les données relatives aux revenus des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire travaillant à temps plein toute l'année se rapportent au Royaume-Uni dans son ensemble.

2. Les données relatives aux revenus des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire travaillant à temps plein toute l'année se rapportent à la Belgique dans son ensemble.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du rapport entre le salaire des enseignants et les revenus d'autres actifs occupés âgés de 25 à 64 ans diplômés de l'enseignement tertiaire travaillant à temps plein toute l'année.

**Source :** OCDE (2017), tableau D3.2a. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes ([www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm)).

**StatLink** <http://dx.doi.org/10.1787/888933558762>

### Contexte

La rémunération des enseignants représente le principal poste de dépenses du budget de l'éducation dans le cadre institutionnel. Elle a également un impact direct sur l'attractivité de la profession. Elle intervient dans la décision de choisir la formation d'enseignant, de devenir enseignant à la fin des études, de redevenir enseignant après une interruption de carrière ou de rester enseignant (dans l'ensemble, plus le salaire est élevé, moins les enseignants quittent la profession) (OCDE, 2005). L'accroissement de la dette publique, qui a résulté de l'action des gouvernements pendant la crise financière de la fin 2008, a amené les décideurs politiques à réduire les dépenses publiques – en particulier la rémunération dans la fonction publique. Comme le niveau de salaire et les conditions

de travail sont des facteurs importants pour constituer, développer et entretenir un corps enseignant compétent et de qualité, les décideurs politiques doivent étudier de près le salaire des enseignants à l'heure où ils tentent à la fois de préserver la qualité de l'enseignement et de maintenir le budget de l'éducation en équilibre (voir les indicateurs B6 et B7).

Le salaire statutaire des enseignants n'est toutefois qu'une composante parmi d'autres de leur rémunération totale. Les enseignants peuvent, par exemple, bénéficier de primes au titre de l'affectation dans des régions reculées, d'allocations familiales, de réductions de tarif dans les transports publics ou de la détaxation sur l'achat de matériel pédagogique. De plus, le régime fiscal et le système de prestations sociales varient énormément entre les pays de l'OCDE. Pour toutes ces raisons, la prudence est de rigueur lors de l'analyse des salaires des enseignants et de leur comparaison entre les pays.

### ■ **Autres faits marquants**

- Dans la plupart des pays de l'OCDE, le salaire des enseignants augmente avec le niveau d'enseignement. Dans les Communautés flamande et française de Belgique, au Danemark, en Finlande, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas et en République slovaque, par exemple, les enseignants ayant 15 ans d'exercice à leur actif gagnent au moins 25 % de plus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement préprimaire.
- En moyenne dans les pays de l'OCDE, les enseignants titulaires des qualifications typiques gagnent 65 % de plus à l'échelon maximal du barème qu'en début de carrière dans l'enseignement préprimaire, 70 % de plus dans l'enseignement primaire, 70 % de plus dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 69 % de plus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. C'est dans les pays où la progression sur l'échelle barémique est très lente que l'écart tend à être le plus important. Les salaires à l'échelon maximal peuvent être supérieurs de 91 % aux salaires en début de carrière dans des pays où il faut au moins 30 ans d'exercice pour parvenir au sommet de l'échelle barémique.
- En moyenne dans les pays de l'OCDE, les enseignants titulaires des qualifications maximales au sommet de l'échelle barémique gagnent 52 470 USD dans l'enseignement préprimaire, 55 676 USD dans l'enseignement primaire, 59 147 USD dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 60 143 USD dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
- Dans 10 des 29 pays et économies dont les données sont disponibles, le salaire effectif annuel moyen des enseignants du deuxième cycle de l'enseignement secondaire – primes et allocations comprises – est supérieur de 10 % au moins au salaire statutaire des enseignants titulaires des qualifications typiques ayant 15 ans d'exercice à leur actif à ce niveau d'enseignement.
- Entre 2005 et 2015, le salaire statutaire des enseignants titulaires des qualifications typiques, après 15 ans d'exercice, a augmenté en valeur réelle dans les pays et économies de l'OCDE, en moyenne de 10 % dans l'enseignement préprimaire, de 6 % dans l'enseignement primaire, de 6 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et de 4 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
- La crise économique qui a éclaté en 2008 a eu un impact sur le salaire des enseignants, qui a été gelé ou réduit dans certains pays. Entre 2005 et 2015, le salaire statutaire des enseignants a diminué en valeur réelle dans un tiers environ des pays et économies dont les données sont disponibles. Il a régressé de 10 % au Royaume-Uni (Angleterre) et au Portugal (dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire), et même de 28 % en Grèce.

## Analyse

### Salaires statutaires des enseignants

Le salaire des enseignants varie fortement entre les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire des enseignants titulaires des qualifications typiques ayant 15 ans d'exercice à leur actif (c'est-à-dire le salaire des enseignants en milieu de carrière) est inférieur à 20 000 USD en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en République slovaque et en République tchèque, mais est supérieur à 60 000 USD en Allemagne, au Canada, aux États-Unis et aux Pays-Bas ; il passe même la barre des 110 000 USD au Luxembourg (voir le tableau D3.1a et le graphique D3.2).

D3

Dans la plupart des pays, le salaire des enseignants augmente avec le niveau d'enseignement. Dans les Communautés flamande et française de Belgique, au Danemark, en Norvège, aux Pays-Bas et en République slovaque, les enseignants titulaires des qualifications typiques ayant 15 ans d'exercice à leur actif gagnent entre 25 % et 40 % de plus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement préprimaire ; ils en gagnent même 50 % de plus en Finlande et 89 % de plus au Mexique. En Finlande et en République slovaque, cet écart s'explique essentiellement par la différence entre les niveaux de salaire des enseignants selon qu'ils sont en poste dans l'enseignement préprimaire ou dans l'enseignement primaire. Dans les Communautés flamande et française de Belgique, le salaire des enseignants est nettement plus élevé dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire qu'aux autres niveaux d'enseignement. Il y a lieu d'interpréter les différences de salaire entre les niveaux d'enseignement à la lumière des titres requis pour accéder à la profession d'enseignant (voir l'indicateur D6 dans OCDE, 2014).

La différence de salaire entre les enseignants titulaires des qualifications typiques ayant 15 ans d'exercice à leur actif représente moins de 5 % selon qu'ils sont en poste dans l'enseignement préprimaire ou dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Australie, au Chili, en Corée, en Lituanie, au Luxembourg, en Slovaquie et en Turquie ; et les enseignants gagnent autant quel que soit leur niveau d'enseignement en Angleterre (Royaume-Uni), en Colombie, en Écosse, en Grèce, en Lituanie, en Pologne et au Portugal. Le salaire des enseignants titulaires des qualifications typiques ayant 15 ans d'exercice à leur actif est également identique dans l'enseignement primaire et le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Canada, au Japon, en République slovaque, en République tchèque et en Slovaquie.

En Israël, les enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire gagnent 22 % de plus que les enseignants en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire sous l'effet de la réforme « Nouvel Horizon » lancée en 2008. Pratiquement achevée en 2014, cette réforme a entraîné l'augmentation des salaires des enseignants dans l'enseignement préprimaire et primaire ainsi que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Une autre réforme, lancée en 2012 et actuellement mise en œuvre, vise à augmenter les salaires dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

#### Encadré D3.1. Comparabilité des données sur le salaire statutaire

Pour être probantes, les comparaisons internationales doivent porter sur des données recueillies dans le respect de définitions rigoureuses et reposer sur une méthodologie statistique sans faille. Les données sur le salaire statutaire des enseignants publiées dans cet indicateur se rapportent au salaire statutaire annuel brut de l'année de référence (2015) des enseignants en poste à temps plein en filière générale dans le secteur public qui ont un certain niveau de qualification (voir la section « Définitions »). Il n'est pas toujours possible de respecter strictement les directives et la méthodologie ci-dessus à cause des différences dans les systèmes d'éducation et les barèmes de rémunération des enseignants entre les pays. Une certaine prudence s'impose donc lors de l'interprétation des données (voir l'annexe 3 pour de plus amples informations).

**Enseignants en filière professionnelle :** les salaires statutaires présentés ici se rapportent en principe aux enseignants en filière générale, mais se rapportent aussi aux enseignants en filière professionnelle dans certains pays. Cela s'explique par le fait que la réglementation et les barèmes applicables aux enseignants en filière générale et professionnelle se chevauchent dans certains pays et que des enseignants travaillent parfois dans les deux filières. L'inclusion des enseignants en filière professionnelle peut biaiser les données sur les salaires, en particulier dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire où la filière professionnelle est plus importante.

...

Les données sur les salaires statutaires se rapportent à tous les enseignants en poste à ce niveau dans plus d'un tiers des pays, mais les différences de salaire statutaire sont limitées entre les enseignants en filière générale et professionnelle dans la plupart des cas. L'effet sur les salaires effectifs (voir la section « Définitions ») selon la répartition des enseignants pourrait être plus important, mais quelques pays seulement (l'Autriche, le Portugal et la République slovaque) font état d'un impact potentiel de 3 % au plus sur les valeurs présentées.

**Cotisations de sécurité sociale et de retraite :** certains pays éprouvent des difficultés à rendre compte des salaires abstraction faite des cotisations de sécurité sociale à charge des employeurs, mais pas de celles à charge des salariés. Les salaires des enseignants sont surestimés au Danemark, en Lituanie et au Luxembourg, car ils comprennent les cotisations à charge des employeurs, mais ils sont sous-estimés au Mexique, en Nouvelle-Zélande, en Suède et en Turquie, car ils ne comprennent pas les cotisations à charge des salariés.

**Moyennes :** les données sur les salaires portent sur l'ensemble du territoire national (et se rapportent à une année de référence spécifique et à un niveau de qualification spécifique des enseignants). Dans un tiers des pays toutefois, les salaires indiqués ne sont pas basés sur un groupe unique de barèmes nationaux, mais sont des estimations à l'échelle nationale, car les barèmes varient entre les entités infranationales (c'est le cas par exemple dans des pays fédérés comme l'Allemagne et le Canada). Dans les pays concernés, les moyennes indiquées sont pondérées en fonction du pourcentage d'enseignants par barème de rémunération différent. Dans les quelques pays où les salaires varient par secteur géographique ou qui ne disposent pas de barèmes nationaux, les données portent uniquement sur les salaires effectifs de base. Aux États-Unis par exemple, les salaires indiqués ne sont pas les salaires statutaires, mais les salaires moyens estimés sur la base d'échantillons. Des moyennes pondérées sont également utilisées dans les pays où les barèmes varient entre les années d'études relevant du même niveau d'enseignement (comme dans l'enseignement primaire au Danemark) ou lorsque les salaires annuels indiqués se rapportent à l'année scolaire et non à l'année civile (comme en Autriche). Dans certains cas, de nombreux facteurs interviennent dans le calcul du niveau de salaire. Aux Pays-Bas par exemple, plusieurs barèmes statutaires sont utilisés selon les qualifications des enseignants et d'autres critères ; de plus les barèmes varient selon le niveau d'enseignement. Dans l'enseignement secondaire, l'utilisation des barèmes salariaux varie aussi entre les secteurs géographiques.

### Qualifications minimales et typiques

Le salaire statutaire des enseignants varie non seulement selon leur niveau d'enseignement ou leur ancienneté, mais également selon leur niveau de qualification.

Les qualifications minimales requises pour enseigner à un niveau d'enseignement donné dans le système d'éducation public renvoient à la nature et à la durée de la formation à suivre pour enseigner à ce niveau (voir l'indicateur D6, dans OCDE, 2014), et non aux conditions à réunir pour obtenir le titre d'enseignant accrédité ou agréé, qui peuvent par exemple consister à se soumettre à une période probatoire. Le niveau typique des qualifications des enseignants correspond au niveau de la formation que la plupart des enseignants ont suivie et aux qualifications dont la plupart d'entre eux sont titulaires, y compris les certificats et titres qui leur ont été délivrés alors qu'ils exerçaient déjà la profession d'enseignant. La définition varie selon les pays (voir l'encadré D3.2).

Toutefois, le salaire des enseignants ne varie pas nécessairement selon qu'ils ont les qualifications minimales ou typiques, loin s'en faut (dans les pays où de nombreux enseignants sont titulaires des qualifications minimales, les qualifications minimales peuvent correspondre aux qualifications typiques). Dans 18 des 36 pays et économies dont les données sont disponibles, il n'y a pas de différences de salaire entre les qualifications minimales et typiques durant la carrière d'un enseignant. Dans les 18 autres pays, le salaire statutaire des enseignants peut varier selon que leurs qualifications sont minimales ou typiques, du moins dans un niveau d'enseignement et à un moment de leur carrière, c'est-à-dire en début de carrière, après 10 ou 15 ans d'exercice et à l'échelon maximal du barème (voir le tableau D3.1a et le tableau D3.1b, disponible en ligne). La prudence est de mise lors de l'interprétation de ces écarts de salaire, car dans certains pays, seul un pourcentage minime d'enseignants est titulaire du niveau de qualification minimal requis.

### **Encadré D3.2 Qualifications typiques des enseignants**

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les enseignants doivent être diplômés d'un niveau d'enseignement spécifique ou être titulaires d'un titre particulier, voire de plusieurs qualifications. Les enseignants titulaires des qualifications typiques réunissent généralement plusieurs conditions, outre celle d'être diplômés du niveau d'enseignement typique (voir les différences de qualification minimales et typiques entre les pays à l'Annexe 3). Très souvent, les enseignants doivent suivre une formation, acquérir de l'expérience pratique et/ou apporter la preuve qu'ils sont compétents durant une période probatoire avant d'être pleinement habilités à enseigner. Ils doivent parfois réunir d'autres conditions, par exemple réussir des concours, pour pouvoir enseigner à des niveaux supérieurs, atteindre un échelon salarial supérieur ou assumer de plus grandes responsabilités dans le système d'éducation. Les conditions à réunir peuvent varier selon le niveau d'enseignement où les enseignants exercent (pour de plus amples informations, voir l'indicateur D6 dans OCDE, 2014).

Ainsi, les qualifications minimales requises pour accéder à la profession d'enseignant ne sont pas nécessairement celles dont la plupart des enseignants sont titulaires. Dans plusieurs systèmes d'éducation, l'enseignant « typique » est très vraisemblablement passé par des processus de certification et d'accréditation grâce auxquels il fait plus que réunir les conditions minimales et a certainement atteint un échelon salarial donné. C'est pourquoi l'on parle de « qualifications typiques » des enseignants, lesquelles varient selon les pays et les systèmes d'éducation.

Des différences s'observent souvent entre les qualifications minimales et typiques des enseignants dans les pays qui viennent de changer d'orientations politiques ou de modifier leur réglementation et où les conditions d'accès à la profession d'enseignant ont été assouplies ou durcies. Des variations peuvent aussi s'observer dans les systèmes où les activités de développement professionnel influent sur la définition des qualifications des enseignants et sur leur salaire, ainsi que dans les systèmes où plusieurs types de qualifications (types de diplômes ou niveaux de formation selon la CITE) ou de parcours permettent de commencer à exercer la profession d'enseignant. Ces différences peuvent aussi être des indicateurs de la progression des enseignants durant leur carrière.

Au Chili, en Irlande, en Israël, au Mexique, au Portugal et en République slovaque (dans l'enseignement primaire et le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire), les enseignants perçoivent tous le même salaire en début de carrière à un niveau d'enseignement donné, et ce, quel que soit leur niveau de qualification. Toutefois, pour les enseignants comptabilisant plusieurs années d'ancienneté dans ces pays, le salaire diffère en fonction de leurs qualifications (typiques ou minimales). Au Canada, en Colombie, en Communauté française de Belgique, au Costa Rica, aux États-Unis, en Lituanie et en République tchèque, les enseignants titulaires des qualifications typiques perçoivent un salaire statutaire supérieur à celui des enseignants titulaires des qualifications minimales durant toute leur carrière, même en début de carrière, et à tous les niveaux d'enseignement dont les données sont disponibles. Il en va de même en Australie, sauf à l'échelon maximal du barème, où le salaire des enseignants ne dépend généralement pas de leurs qualifications. En Norvège, les enseignants titulaires des qualifications typiques perçoivent un salaire statutaire plus élevé durant toute leur carrière et à tous les niveaux d'enseignement, sauf dans l'enseignement préprimaire, où il n'existe pas de différence entre les qualifications minimales et typiques. À l'inverse, en Pologne, les enseignants titulaires des qualifications typiques perçoivent un salaire statutaire plus élevé que les enseignants titulaires des qualifications minimales à tous les niveaux d'enseignement, sauf dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Cela s'explique par le fait qu'en Pologne, la plupart des enseignants sont titulaires d'un diplôme de master ou équivalent (niveau 7 de la CITE), bien que ce diplôme soit uniquement exigé pour enseigner dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, et pas aux niveaux inférieurs (voir le tableau D3.1a et le tableau D3.1b, disponible en ligne).

Les différences de salaire statutaire peuvent être considérables entre les enseignants titulaires des qualifications typiques ou minimales, après 15 ans d'exercice. L'écart de salaire va de 10 % ou moins en Australie, au Chili, en Corée (dans l'enseignement préprimaire), en Irlande, en Irlande et en Nouvelle-Zélande, à plus de 30 % en Communauté française de Belgique (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire), au Costa Rica et en Pologne (dans l'enseignement préprimaire et primaire) (voir le tableau D3.1a et le tableau D3.1b, disponible en ligne).

### **Salaire en début de carrière et salaire maximal des enseignants**

En matière de recrutement des enseignants, les systèmes d'éducation sont en concurrence avec d'autres secteurs d'activité qui cherchent également à attirer des diplômés de grande qualité. Des études ont montré que les salaires et les autres débouchés influaient considérablement sur l'attractivité de la profession d'enseignant (Santiago, 2004). Le niveau de salaire des enseignants en début de carrière par rapport à d'autres professions et sa progression probable interviennent beaucoup dans la décision d'un diplômé de devenir enseignant.

Les pays qui cherchent à étoffer leur corps enseignant, en particulier ceux où les enseignants sont vieillissants ou ceux dont la population en âge d'être scolarisée augmente, pourraient envisager d'agir sur les salaires de base et sur les perspectives de carrière des enseignants. Toutefois, afin de préserver la qualité du corps enseignant, des efforts s'imposent non seulement pour recruter des enseignants, mais aussi pour retenir les enseignants les plus compétents.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants titulaires des qualifications minimales gagnent, en moyenne, 31 486 USD en début de carrière. Leur salaire en début de carrière est inférieur à 15 000 USD au Brésil, en Colombie, en Hongrie, en Lettonie, en Pologne et en République slovaque, mais supérieur à 40 000 USD au Danemark et en Espagne, et à 60 000 USD en Allemagne et en Suisse ; il frôle même les 80 000 USD au Luxembourg. En moyenne, les enseignants titulaires des qualifications maximales gagnent 59 147 USD à l'échelon maximal du barème. Ce chiffre va de moins de 25 000 USD en Lituanie, en République slovaque et en République tchèque, à 75 000 USD ou plus en Allemagne, en Communauté française de Belgique et en Corée, à plus de 95 000 USD en Suisse, et passe la barre des 135 000 USD au Luxembourg.

En termes d'étendue du barème salarial statutaire, entre le salaire en début de carrière (avec qualifications minimales) et le salaire à l'échelon maximal (avec qualifications maximales), la plupart des pays et économies où le salaire en début de carrière est inférieur à la moyenne de l'OCDE comptent aussi parmi ceux où le salaire à l'échelon maximal est inférieur à la moyenne de l'OCDE. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, la Corée, le Japon, le Mexique et l'Angleterre (Royaume-Uni) échappent à ce constat : le salaire est inférieur de 7 % au moins à la moyenne de l'OCDE en début de carrière, mais y est supérieur de 7 % à 34 % à l'échelon maximal. L'inverse est vrai au Danemark, en Finlande et en Norvège : le salaire est supérieur de 13 % au moins à la moyenne de l'OCDE en début de carrière, mais y est inférieur à l'échelon maximal du barème (voir le graphique D3.2 et le tableau D3.6, disponible en ligne). Ces différences s'expliquent par le fait que le barème est relativement plat dans un certain nombre de pays. Le salaire varie de 30 % ou moins entre les enseignants titulaires des qualifications minimales en début de carrière et les enseignants titulaires des qualifications maximales à l'échelon maximal du barème au Danemark, en Finlande (dans l'enseignement préprimaire et primaire, et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Norvège (dans l'enseignement préprimaire) et en Turquie (voir le tableau D3.6, disponible en ligne).

À défaut de bonnes incitations financières, il risque d'être plus difficile de retenir les enseignants qui approchent du sommet de l'échelle barémique. Toutefois, resserrer l'échelle barémique peut présenter des avantages. Par exemple, dans les organisations où les écarts de salaire entre les membres du personnel sont moins grands, les informations circulent de manière plus fluide, les travailleurs se font davantage confiance et la collégialité est plus grande.

Par contraste, le salaire des enseignants passe au moins du simple au double entre le début de carrière et l'échelon maximal du barème au Chili, en Communauté française de Belgique, en Corée et en Israël (à tous les niveaux d'enseignement), en Pologne (dans l'enseignement primaire et secondaire), en Irlande et au Japon (dans l'enseignement primaire et secondaire), en Autriche et en France (dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire) et en Hongrie (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire). Le salaire à l'échelon maximal représente plus du triple du salaire en début de carrière en Angleterre (Royaume-Uni), en Colombie, au Costa Rica et au Mexique (sauf dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire) (voir le graphique D3.2 et le tableau D3.6, disponible en ligne).

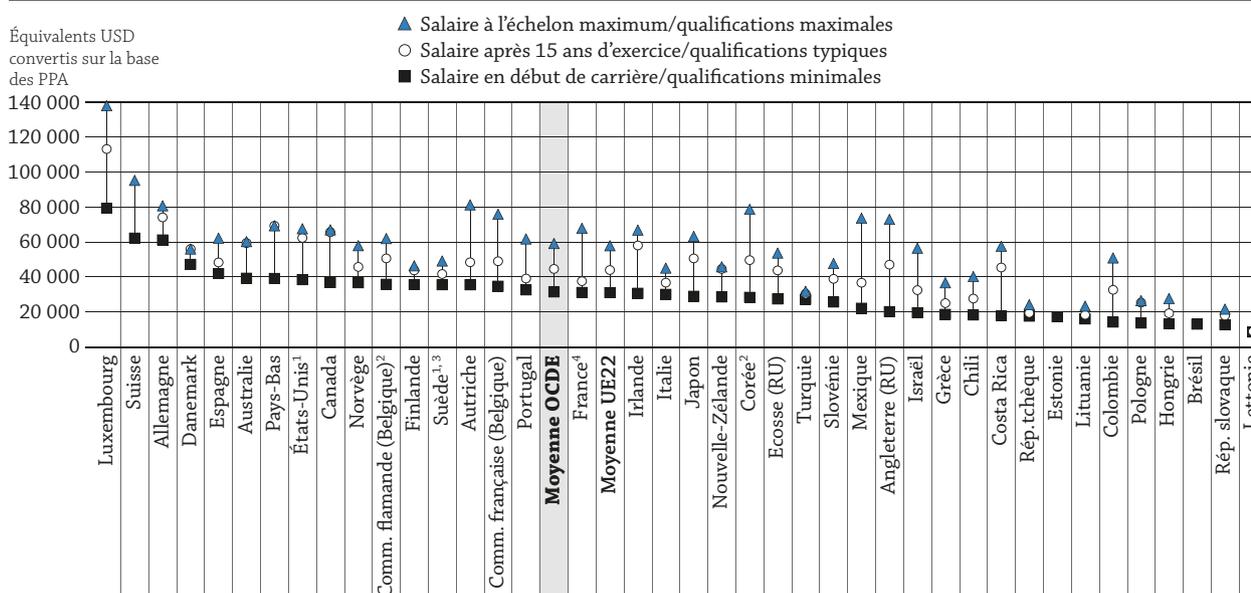
À l'échelon maximal du barème, la prime salariale versée au titre d'une qualification supérieure varie aussi entre les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants au sommet de l'échelle barémique gagnent autant qu'ils soient titulaires des qualifications minimales ou maximales dans 12 des 36 pays et économies dont les données sur les deux catégories d'enseignants sont disponibles, mais ils gagnent au moins 25 % de plus s'ils sont titulaires des qualifications maximales en Colombie, en Communauté française de Belgique, en France, en Israël, en Lituanie, en Norvège et en République slovaque. L'écart de salaire entre les deux catégories d'enseignants est le plus important en Angleterre (Royaume-Uni), au Costa Rica et au Mexique : au sommet de l'échelle barémique, les enseignants gagnent, à ancienneté égale, au moins le double s'ils sont titulaires des qualifications maximales

plutôt que des qualifications minimales. En Angleterre (Royaume-Uni), cet écart reflète la revalorisation salariale des enseignants qui accèdent au barème « Professionnels de premier rang ». Des tendances similaires s'observent dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir les tableaux D3.1b et D3.6, disponibles en ligne).

Lors de l'analyse des salaires à l'échelon minimal du barème (des enseignants titulaires de qualifications minimales) et à l'échelon maximal du barème (des enseignants titulaires de qualifications maximales), il importe de garder présent à l'esprit le fait que les qualifications « minimales » et « maximales » ne concernent pas tous les enseignants, qui peuvent être titulaires de qualifications d'un autre niveau (voir les pourcentage d'enseignants titulaires des qualifications minimales ou typiques dans le tableau X2.5), que les enseignants n'atteignent pas tous l'échelon maximum et que peu d'entre eux sont titulaires des qualifications maximales.

### Graphique D3.2. Salaire des enseignants du premier cycle du secondaire à différentes étapes de leur carrière (2015)

Salaire statutaire annuel des enseignants des établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA



1. Salaire effectif de base.
2. Salaire à l'échelon maximum avec les qualifications typiques, et non les qualifications maximales.
3. Salaire à l'échelon maximum avec les qualifications minimales, et non les qualifications maximales.
4. Inclut la moyenne des primes fixes au titre des heures supplémentaires.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du salaire en début de carrière des enseignants du premier cycle du secondaire ayant les qualifications minimales.

Source : OCDE (2017), tableau D3.1a, et tableaux D3.1b et D3.6 disponibles en ligne. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes ([www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm)).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933558781>

### Ancienneté et barèmes salariaux des enseignants

Le régime salarial des enseignants donne la mesure des encouragements financiers qui leur sont accordés à différents stades de leur carrière. La compensation différée, qui incite les travailleurs à rester fidèles à leur employeur, à ne pas abandonner leur profession et à atteindre les objectifs de performance qui leur sont fixés, est également intégrée dans les barèmes salariaux des enseignants. Les indicateurs de l'OCDE sur le salaire des enseignants se limitent à quatre stades des barèmes salariaux : le salaire en début de carrière, après 10, puis 15 ans d'exercice et à l'échelon maximum. Rappelons que dans certains pays de l'OCDE, des qualifications supérieures au niveau minimum requis peuvent avoir une influence sur les barèmes salariaux et valoir une augmentation de salaire.

Dans les pays de l'OCDE, le salaire des enseignants progresse au cours de leur carrière (à un niveau donné de qualification), mais dans des proportions différentes selon les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants titulaires des qualifications typiques gagnent en moyenne 30 % et 39 % de plus après

10 ans et 15 ans d'exercice qu'en début de carrière. En moyenne, ils gagnent 71 % de plus à l'échelon maximum du barème (qu'ils atteignent en moyenne après 25 ans d'exercice) qu'en début de carrière. Les enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire doivent cumuler 35 années d'exercice au moins pour atteindre le sommet de l'échelle barémique en Corée, en Espagne, en Grèce, en Hongrie, en Israël et en Italie. Par contraste, ils ne doivent enseigner que pendant six à neuf ans pour y parvenir en Australie, en Colombie, en Écosse (Royaume-Uni) et en Nouvelle-Zélande (voir les tableaux D3.1a et D3.3a).

### **Salaires statutaires par heure d'enseignement**

Comme le nombre d'heures de cours varie sensiblement entre les pays ainsi qu'entre les niveaux d'enseignement, les différences de salaire statutaire peuvent donner lieu à des différences de salaire par heure d'enseignement. Le salaire statutaire moyen des enseignants titulaires des qualifications typiques ayant 15 ans d'exercice à leur actif s'établit à 54 USD dans l'enseignement primaire, à 64 USD dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 73 USD dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en filière générale.

Dans l'enseignement primaire et secondaire, c'est au Chili, en Colombie (dans l'enseignement secondaire), au Costa Rica (dans l'enseignement primaire), en Lettonie, en Lituanie (dans l'enseignement secondaire), en République slovaque et en République tchèque (dans l'enseignement primaire) que le salaire par heure d'enseignement est le moins élevé : il représente moins de 30 USD. Par contraste, le salaire par heure d'enseignement est égal ou supérieur à 90 USD dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Allemagne, en Communauté flamande de Belgique et aux Pays-Bas, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en Corée, et dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Communauté française de Belgique, au Danemark, au Japon et en Norvège. Il passe la barre des 120 USD à tous les niveaux d'enseignement au Luxembourg. Le salaire statutaire moyen par heure d'enseignement des enseignants titulaires des qualifications typiques ayant 15 années d'exercice à leur actif s'établit à 43 USD dans l'enseignement préprimaire. Toutefois, les enseignants titulaires des qualifications typiques ayant 15 ans d'exercice à leur actif gagnent moins de 30 USD par heure de cours dans l'enseignement préprimaire dans un tiers environ des pays à l'étude (voir le tableau D3.3a).

Dans l'ensemble, le salaire par heure de cours est plus élevé dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire, même dans les pays où le salaire statutaire est équivalent entre ces deux niveaux d'enseignement, car les enseignants donnent moins d'heures de cours dans l'enseignement secondaire (voir l'indicateur D4). En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les enseignants gagnent environ 35 % de plus par heure d'enseignement dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. Cet écart de rémunération est nul en Écosse (Royaume-Uni) et en Lettonie, contrairement au Danemark, où les enseignants gagnent plus du double par heure de cours s'ils sont en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire plutôt que dans l'enseignement primaire. En revanche, en Colombie et en Lituanie, le salaire des enseignants par heure d'enseignement est en fait plus élevé dans l'enseignement primaire (voir le tableau D3.3a).

Toutefois, l'écart de salaire par heure d'enseignement entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire se comble en tout ou partie si le facteur de comparaison est le salaire par heure de travail. Au Portugal, par exemple, l'écart de rémunération par heure de cours représente 23 % entre l'enseignement primaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, alors que le salaire statutaire et le temps de travail sont équivalents à ces deux niveaux d'enseignement. Cet écart s'explique par le fait que les enseignants consacrent une plus grande partie de leur temps de travail à donner cours dans l'enseignement primaire que dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D4.1).

### **Évolution des salaires depuis 2000**

Entre 2000 et 2015, les salaires statutaires des enseignants titulaires des qualifications typiques ont augmenté en valeur réelle dans la plupart des pays dont les données de cette période sont disponibles (sans interruption des séries chronologiques). L'Angleterre (Royaume-Uni), la France et la Grèce font figure d'exception : le salaire des enseignants y a diminué de respectivement 5 %, 10 % et 16 %. Dans d'autres pays, comme au Danemark (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire) et en Italie (dans l'enseignement primaire et secondaire), les salaires effectifs ont également connu une légère baisse en valeur réelle (de moins de 3 %). Parmi les autres pays, ceux où les salaires ont le plus augmenté (d'au moins 18 % durant la période à l'étude) sont la Finlande (dans l'enseignement primaire), l'Irlande (dans l'enseignement primaire et secondaire), Israël et le Mexique (de l'enseignement préprimaire au premier cycle de l'enseignement secondaire) ainsi que la Turquie. Cette augmentation passe la barre des 40 % en Écosse (Royaume-Uni, dans l'enseignement préprimaire), en Israël (dans l'enseignement préprimaire) et en Lettonie. Toutefois, dans certains pays, l'augmentation globale du salaire des enseignants entre 2000 et 2015 comprend également des périodes de diminution des salaires (en valeur réelle), en particulier depuis 2010 (voir le tableau D3.5a).

D3

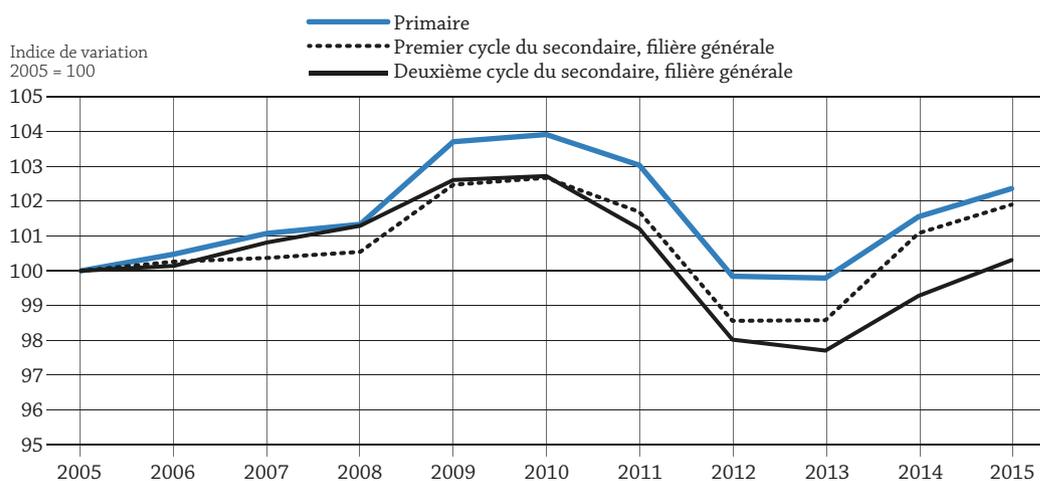
Entre 2005 et 2015, les salaires ont augmenté en valeur réelle dans plus de la moitié des pays et économies à l'étude, en l'espèce les trois quarts des pays et économies de l'OCDE dont les données sont comparables pour au moins un niveau d'enseignement. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE dont les données de 2005 et 2015 sont disponibles, les salaires ont augmenté de 6 % dans l'enseignement primaire, de 6 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et de 4 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En Pologne, les salaires ont progressé de plus de 20 % dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire – sous l'effet de la mise en œuvre en 2007 d'un programme gouvernemental visant à augmenter les salaires des enseignants de façon progressive entre 2008 et 2013, et à améliorer la qualité de l'enseignement en attirant les meilleurs enseignants par le biais d'incitations financières –, mais aussi en Israël (dans l'enseignement préprimaire et primaire, et le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Lettonie, au Luxembourg (dans l'enseignement préprimaire et primaire), en Norvège (dans l'enseignement préprimaire) et en Turquie.

Entre 2005 et 2015, le salaire des enseignants a connu des augmentations similaires dans l'enseignement primaire et dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans la plupart des pays. Israël et le Luxembourg font figure d'exception. En Israël, les salaires ont augmenté de plus de 43 % dans l'enseignement préprimaire, de 29 % dans l'enseignement primaire, de 38 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et de 18 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Au Luxembourg, ils ont augmenté de plus de 45 % dans l'enseignement préprimaire et primaire, mais de 16 % dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En Israël et au Luxembourg, la différence de l'indice de variation du salaire des enseignants entre l'enseignement primaire et secondaire s'explique par les réformes mises en œuvre pour accroître le salaire des enseignants en poste dans l'enseignement primaire. En Israël, cela est dû en grande partie à la mise en œuvre progressive, à compter de 2008, de la réforme « Nouvel Horizon » faisant suite à un accord entre les autorités éducatives et le syndicat israélien des enseignants (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire). Cette réforme prévoit une augmentation du salaire des enseignants contre une augmentation de leur temps de travail (voir l'indicateur D4). Cette réforme a concerné un pourcentage d'enseignants en équivalents temps plein égal à 94 % dans l'enseignement préprimaire, à 97 % dans l'enseignement primaire et à 92 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire durant l'année académique 2014/15. La même année, une réforme comparable (*Oz Letmura*) a été lancée dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ; elle a concerné 41 % des enseignants en équivalents temps plein lors de l'année académique 2014/15.

Par contraste, depuis 2005, les salaires des enseignants ont diminué de 28 % en Grèce et de plus de 10 % en Angleterre (Royaume-Uni) et au Portugal dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire.

**Graphique D3.3. Évolution du salaire des enseignants des pays de l'OCDE (2005-15)**

*Indice moyen de variation, dans les pays de l'OCDE disposant de données sur le salaire statutaire des enseignants pour toutes les années de référence, pour les enseignants ayant 15 ans d'exercice et les qualifications minimales (2005 = 100, prix constants)*



Source : OCDE (2017), tableau D3.5b, disponible en ligne. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes ([www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm)).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933558800>

Ces évolutions générales des salaires des enseignants entre 2005 et 2015 dans les pays de l'OCDE occultent toutefois des variations intervenues à des moments différents après la crise économique de 2008. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE disposant de données pour cette période, les salaires ont été soit gelés, soit revus à la baisse entre 2009 et 2013, avant de recommencer à augmenter (voir le graphique D3.3 ; pour de plus amples informations, voir l'encadré D3.3 dans OCDE, 2015). La période allant de 2010 à 2015 est donc particulièrement intéressante pour analyser l'évolution des salaires des enseignants au lendemain de la crise.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les salaires statutaires ont évolué de façon différente dans les 28 pays dont les données de 2010, de 2013 et de 2015 sont disponibles (voir le graphique D3.4). Dans la plupart des pays, ils ont soit augmenté entre 2010 et 2013, et entre 2013 et 2015, soit diminué durant ces deux périodes. Les salaires ont diminué en valeur réelle durant ces deux périodes dans un peu plus d'un tiers des pays et économies, tous européens (à savoir en Angleterre [Royaume-Uni], en Autriche, en Écosse [Royaume-Uni], en Espagne, en Finlande, en France, en Grèce, en Irlande, en Italie et en Slovénie), mais ont augmenté sans discontinuer dans un autre tiers des pays (non européens pour la plupart).

Dans un petit groupe de pays (le Danemark, l'Espagne, la Hongrie, le Portugal et la Turquie), les salaires statutaires ont diminué entre 2010 et 2013, puis augmenté entre 2013 et 2015. Toutefois, en valeur réelle, les salaires de 2015 étaient inférieurs à ceux de 2010 dans la majorité de ces pays (voir le graphique D3.4).

Les données sur lesquelles se base cette analyse de l'évolution du salaire des enseignants concernent des enseignants titulaires des qualifications typiques ayant 15 ans d'exercice à leur actif (ce qui correspond environ à la situation d'enseignants en milieu de carrière). Cependant, certains enseignants peuvent voir leur salaire progresser plus rapidement à d'autres stades de leur carrière. Faute de candidats à la profession d'enseignant, certains pays pourraient, par exemple, mettre en place des politiques ciblées visant à rendre plus attractive cette profession en augmentant le salaire de début de carrière (OCDE, 2005). En France, par exemple, le salaire des enseignants débutants a été revu à la hausse en 2010 et en 2011.

### **Formation du salaire de base et autres compléments : incitations et allocations**

Les salaires statutaires des enseignants, qui sont basés sur des barèmes, ne sont qu'une composante de leur rémunération totale. Les systèmes d'éducation accordent aussi aux enseignants des compléments, des primes, des incitations et autres avantages. Il peut s'agir d'avantages en espèces et/ou en nature, par exemple la réduction du nombre d'heures de cours à donner. Les décisions relatives aux critères retenus dans la formation du salaire de base sont prises à des niveaux différents (voir le tableau D3.8, disponible en ligne).

Les critères relatifs à ces avantages varient selon les pays. Dans la grande majorité des pays, les missions principales des enseignants (enseigner, préparer les cours, corriger les copies des élèves, participer aux travaux administratifs, communiquer avec les parents, superviser les élèves et collaborer avec des collègues) sont rarement prises en considération dans l'octroi de primes ou de compléments de salaire (voir le tableau D3.7). Les enseignants qui assument d'autres responsabilités peuvent toutefois souvent prétendre à des avantages sous une forme ou sous une autre. Dans la moitié environ des pays et économies dont les données sur les enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire sont disponibles, les enseignants qui participent à la gestion de leur établissement en plus de leur charge d'enseignement reçoivent une compensation. Il peut s'agir d'une réduction de leur horaire de cours, comme au Chili, au Danemark, en Finlande, au Luxembourg, au Portugal, en Suisse (combinée à des primes ou des compléments de salaire) et en République slovaque, ou d'un complément de salaire annuel, comme en Angleterre (Royaume-Uni), en Corée, au Canada (dans certains territoires/provinces), en Espagne, en France, en Irlande, en Italie, au Japon, en Norvège et en Nouvelle-Zélande. Il est également courant d'accorder des compléments de salaire, annuels ou occasionnels, aux enseignants qui s'occupent de plus de classes ou qui donnent plus de cours que prévu dans leur contrat de travail à temps plein, qui sont professeurs principaux ou qui s'acquittent de missions spéciales, consistant par exemple à former les futurs enseignants (voir le tableau D3.7).

Des compléments de salaire peuvent également être versés ponctuellement aux enseignants qui se distinguent par une performance remarquable : c'est le cas en Corée, en Estonie, en Israël, au Japon, en Lituanie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque, et en Slovénie. Les primes de performance peuvent également être attribuées sous la forme d'une augmentation du salaire de base, comme c'est le cas en Angleterre (Royaume-Uni), en France, en Hongrie, au Mexique et en Nouvelle-Zélande. Les enseignants peuvent aussi recevoir des primes s'ils enseignent dans des conditions particulières, par exemple s'ils prennent en charge des élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation dans des établissements classiques, ou sont en poste dans des régions reculées ou dans des quartiers huppés ou défavorisés (voir le tableau D3.7).

### Salaires effectifs des enseignants

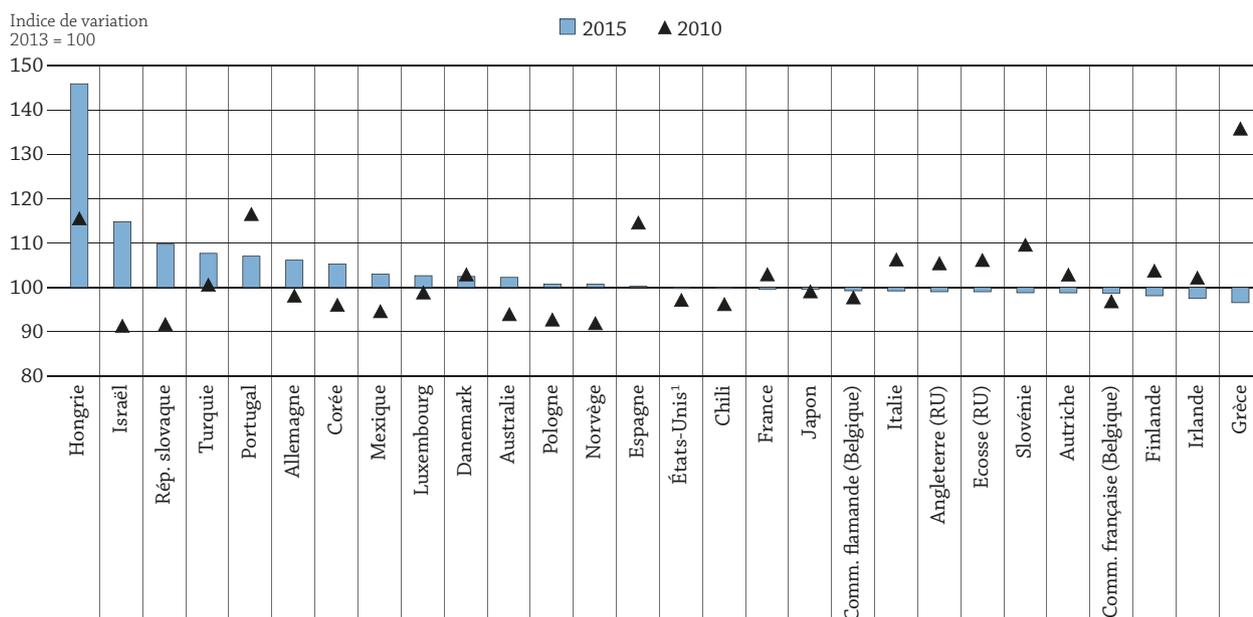
Contrairement au salaire statutaire, le salaire effectif des enseignants peut comprendre des avantages financiers tels que les primes annuelles, les primes au titre des résultats, ainsi que les montants versés pendant les vacances, les congés de maladie et d'autres avantages salariaux (voir la section « Définitions » à la fin de cet indicateur). Ces primes et avantages peuvent représenter un complément considérable au salaire de base. Le salaire effectif moyen des enseignants est influencé par la mesure dans laquelle le système de rémunération prévoit le versement de primes et d'allocations, en plus d'autres facteurs tels que l'ancienneté ou le niveau de qualification (voir l'encadré D3.3). Les différences entre le salaire statutaire des enseignants et leur salaire effectif moyen sont également liées à la répartition des enseignants par ancienneté et niveau de qualification, ces deux facteurs ayant une incidence sur le niveau de salaire des enseignants.

Dans les pays et économies de l'OCDE, le salaire effectif des enseignants âgés de 25 à 64 ans s'élève en moyenne à 37 093 USD dans l'enseignement préprimaire, à 41 827 USD dans l'enseignement primaire, à 44 070 USD dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 46 928 USD dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Parmi les 29 pays et économies de l'OCDE disposant de données à la fois sur les salaires statutaires des enseignants titulaires des qualifications typiques ayant 15 ans d'exercice à leur actif et sur les salaires effectifs des enseignants âgés de 25 à 64 ans, les salaires effectifs annuels sont supérieurs de 10 % à 40 % aux salaires statutaires dans un tiers environ des pays, à savoir en Autriche, en Finlande (dans l'enseignement primaire et secondaire), en France (dans l'enseignement préprimaire et secondaire), en Hongrie, en Israël, en Pologne (dans l'enseignement primaire et secondaire), au Portugal (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire), en République slovaque et en République tchèque. En Lettonie, les salaires effectifs des enseignants sont supérieurs de 48 % à leurs salaires statutaires dans l'enseignement préprimaire et passent du simple à plus du double dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Comme les salaires statutaires sont très modestes en Lettonie et se rapportent à la rémunération minimale, un grand nombre d'enseignants augmentent leur nombre d'heures de cours et assument d'autres fonctions (voir les tableaux D3.1a et D3.4).

### Graphique D3.4. Évolution du salaire statutaire des enseignants du premier cycle du secondaire (2010, 2013 et 2015)

Indice de variation entre 2010 et 2015 (2013 = 100, prix constants) du salaire statutaire des enseignants ayant 15 ans d'exercice et les qualifications typiques



1. Salaire effectif de base

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant de l'indice de variation, entre 2013 et 2015, du salaire statutaire des enseignants du premier cycle du secondaire ayant 15 ans d'exercice.

Source : OCDE (2017), tableau D3.5a. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes ([www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm)).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933558819>

Dans certains pays, les salaires effectifs moyens des enseignants varient davantage entre les niveaux d'enseignement que les salaires statutaires des enseignants titulaires des qualifications typiques ayant 15 ans d'exercice à leur actif. En République tchèque par exemple, les salaires statutaires sont 8 % plus élevés, mais les salaires effectifs, 22 % plus élevés, dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement préprimaire. L'écart de salaire effectif moyen entre les enseignants selon qu'ils sont en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement préprimaire est supérieur de 15 points de pourcentage au moins à l'écart de salaire statutaire entre ces deux niveaux d'enseignement en Finlande, en France, en Israël et en Pologne ; il y est même supérieur de 40 points de pourcentage en Lettonie, ce qui s'explique en partie par le fait que les salaires statutaires n'augmentent pas fortement entre l'enseignement préprimaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Ces différences s'expliquent en partie par la diversité des primes aux différents niveaux d'enseignement (voir l'annexe 3, disponible en ligne).

Entre 2010 et 2015, les salaires effectifs des enseignants ont évolué d'une façon similaire à leurs salaires statutaires dans la plupart des pays dont les données sur les salaires effectifs et statutaires de cette période ont disponibles. Le Luxembourg échappe à ce constat : les salaires effectifs ont diminué entre 2010 et 2013 et entre 2013 et 2015, mais les salaires statutaires ont augmenté durant ces deux périodes (voir le graphique D3.5, disponible en ligne).

### **Différences de salaire entre les enseignants et les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire**

La décision des jeunes d'entreprendre une formation d'enseignant et la décision des titulaires d'un diplôme d'enseignant de devenir ou de rester enseignant dépendent jusqu'à un certain point de la différence de salaire et de perspectives d'augmentation par rapport à d'autres professions exigeant un niveau comparable de qualification. Dans la plupart des pays de l'OCDE, il faut avoir obtenu un diplôme de fin d'études tertiaires pour enseigner ; les autres professions exigeant un diplôme du même niveau sont donc autant d'alternatives au métier d'enseignant. Pour comparer les niveaux de salaire et la situation sur le marché du travail entre les pays, le salaire effectif des enseignants est donc rapporté aux revenus du travail d'autres diplômés de l'enseignement tertiaire, en l'occurrence les diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année (voir également l'encadré D3.3). Par ailleurs, pour garantir que la comparaison entre les pays n'est pas faussée par des différences de pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire entre le corps enseignant et les autres professions, les salaires effectifs des enseignants sont rapportés à la moyenne pondérée des revenus du travail des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (les revenus du travail de ceux-ci sont pondérés en fonction du pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire dans le corps enseignant) (voir la répartition des enseignants entre les niveaux de formation dans le tableau X2.6 à l'annexe 2).

Parmi les 18 pays économies dont les données sont disponibles (pour au moins un niveau d'enseignement), les salaires effectifs des enseignants représentent moins de 60 % des revenus du travail d'autres diplômés du même niveau d'enseignement aux États-Unis et en République tchèque (dans l'enseignement primaire et secondaire). Les salaires effectifs des enseignants dépassent les revenus du travail d'autres diplômés du même niveau d'enseignement dans quelques pays seulement : ils sont environ 6 % supérieurs en Communauté flamande de Belgique (dans l'enseignement préprimaire, primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire) et en France (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire), et jusqu'à 20 % supérieurs en Lettonie (dans l'enseignement primaire et secondaire).

Comme peu de pays disposent de données sur cet indicateur relatif des salaires des enseignants, un second indicateur (voir la section « Méthodologie » à la fin de cet indicateur) compare les salaires effectifs de tous les enseignants aux revenus du travail d'autres diplômés de l'enseignement tertiaire (niveaux 5 à 8 de la CITE) qui travaillent à temps plein toute l'année. Ce second indicateur montre que les enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire gagnent 78 % des revenus moyens d'autres diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année. Les enseignants gagnent 85 % de ce revenu de référence dans l'enseignement primaire, 88 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 94 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D3.2a et le graphique D3.1).

Dans la quasi-totalité des pays et économies dont les données sont disponibles, les salaires effectifs des enseignants sont inférieurs aux revenus du travail des autres diplômés de l'enseignement tertiaire à tous les niveaux d'enseignement ou presque. Toutefois, les enseignants en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ne gagnent autant que les autres diplômés de l'enseignement tertiaire que dans 10 des 29 pays et économies dont les données sont disponibles. Les salaires relatifs des enseignants sont les plus élevés en Communauté flamande de Belgique (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire), en Finlande (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire), en Lettonie (dans l'enseignement primaire et secondaire), ainsi

qu'au Luxembourg et au Portugal, où ils sont supérieurs de 10 % au moins aux revenus du travail des autres diplômés de l'enseignement tertiaire. Les salaires effectifs relatifs des enseignants sont les moins élevés en République slovaque et en République tchèque, où dans l'enseignement préprimaire, ils représentent 50 % ou moins des revenus du travail des autres diplômés de l'enseignement tertiaire qui travaillent à temps plein toute l'année (voir le tableau D3.2a et le graphique D3.1).

### **Encadré D3.3. Salaires effectifs moyens des enseignants, selon l'âge et le sexe**

En moyenne, les salaires effectifs sont plus élevés de 39 % à 40 % chez les enseignants plus âgés (ceux âgés de 55 à 64 ans) que chez les enseignants plus jeunes (ceux âgés de 25 à 34 ans) dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire. La différence de salaire entre les groupes d'âge varie considérablement entre les pays et économies. Elle est inférieure à 30 % à tous les niveaux d'enseignement en Angleterre (Royaume-Uni), au Danemark, en Finlande, en Lettonie, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, en République tchèque et en Suède, mais égale ou supérieure à 53 % en Autriche, au Chili, en Israël, au Luxembourg, au Portugal et en Slovénie.

La comparaison des revenus du travail entre les enseignants et les autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire montre que la rémunération évolue à un rythme moins soutenu chez les enseignants que chez les autres travailleurs, et que la profession d'enseignant est moins attractive l'âge venant. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, l'écart de salaire effectif entre les enseignants et les autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire est plus élevé – de 10 à 11 points de pourcentage environ – chez les plus jeunes (les 25-34 ans) que chez les plus âgés (les 55-64 ans). Ce différentiel salarial varie toutefois fortement entre les pays. Au Chili, et en Hongrie, l'écart entre les salaires effectifs des enseignants de l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire et les revenus du travail des autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire est plus élevé chez les adultes plus âgés.

Les différences entre les salaires effectifs des enseignants et des enseignantes sont minimales – de l'ordre de 3 % ou moins dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire. En moyenne, les enseignantes gagnent un peu plus que les enseignants dans l'enseignement préprimaire et un peu moins qu'eux dans l'enseignement primaire et le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Des différences plus marquées entre les sexes ressortent de la comparaison des revenus du travail à niveau égal de formation entre les enseignants et d'autres actifs occupés parmi les 25-64 ans. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, parmi les hommes âgés de 25 à 64 ans, les enseignants perçoivent un salaire effectif qui représente entre 68 % (dans l'enseignement préprimaire) et 85 % (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire) des revenus du travail d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire travaillant à temps plein toute l'année. La comparaison entre les salaires effectifs des enseignants et les revenus du travail des diplômés de l'enseignement tertiaire qui exercent une autre profession montre que le ratio des enseignantes est supérieur de 25 points de pourcentage à celui des enseignants dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire. Ce ratio plus favorable aux enseignantes montre que, par comparaison avec d'autres professions, la profession d'enseignant est plus attractive pour les femmes que pour les hommes, mais est aussi révélateur de la persistance des inégalités salariales entre les hommes et les femmes sur le marché du travail (voir les tableaux D3.2 et D3.4).

### **Définitions**

Par **salaire effectif des enseignants âgés de 25 à 64 ans**, on entend le salaire annuel moyen, avant impôt, que perçoivent les enseignants âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein. Du point de vue du salarié, il s'agit du salaire brut, car il inclut la part des cotisations de sécurité sociale et de retraite acquittée par les salariés (même si elle est déduite automatiquement par l'employeur du salaire brut du salarié). Les cotisations patronales de sécurité sociale et de retraite ne sont en revanche pas incluses. Sont également inclus dans les salaires effectifs les avantages financiers tels que les primes annuelles, les primes au titre des résultats, ainsi que les montants versés pendant les vacances et les congés de maladie. Les revenus d'autres sources, tels que les prestations sociales, les revenus mobiliers et autres, qui sont sans rapport avec la profession d'enseignant, ne sont pas inclus.

Les **revenus du travail des autres diplômés de l'enseignement tertiaire** correspondent aux revenus moyens des titulaires d'un diplôme du niveau CITE 5, 6, 7 ou 8 âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année. Le salaire relatif est calculé sur la base de la dernière année dont les données sur les revenus du travail sont disponibles. Dans les pays où les données sur les salaires des enseignants et les salaires des autres diplômés de l'enseignement tertiaire ne se rapportent pas à la même année de référence (en Allemagne, en Belgique, au Canada, au Danemark, en Espagne, en France, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Pologne), la valeur de l'indicateur est corrigée en fonction de l'inflation au moyen du déflateur de la consommation privée. Les statistiques de référence concernant les revenus des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire sont reprises à l'annexe 3.

Le **salaire maximal** correspond au salaire annuel prévu à l'échelon le plus élevé du barème applicable aux enseignants travaillant à temps plein et ayant les qualifications maximales (reconnues en termes de rémunération).

Le **salaire des enseignants après 15 ans d'exercice** correspond au salaire annuel des enseignants travaillant à temps plein. Le salaire statutaire correspond au salaire des enseignants ayant 15 ans d'exercice à leur actif dont le niveau de formation est égal ou supérieur au niveau minimal requis pour enseigner ou qui sont titulaires des qualifications typiques.

Le **salaire des enseignants en début de carrière** correspond au salaire annuel moyen brut des enseignants travaillant à temps plein et ayant le niveau de formation minimal requis lorsqu'ils commencent à enseigner.

Le **salaire statutaire** est la rémunération prévue dans les barèmes officiels. Le salaire indiqué est le salaire brut (soit la rémunération versée par l'employeur), hors cotisations patronales de sécurité sociale et de retraite, conformément aux barèmes salariaux en vigueur. Le salaire mentionné est celui dit « avant impôt », c'est-à-dire avant les déductions au titre de l'impôt sur le revenu. Dans les tableaux D3.3a et D3.3b, disponibles en ligne, le salaire par heure d'enseignement est calculé comme suit : le salaire statutaire annuel des enseignants est divisé par le nombre total d'heures d'enseignement par an (voir le tableau D4.1).

## Méthodologie

Les données sur les salaires des enseignants du premier et deuxième cycle de l'enseignement secondaire correspondent uniquement aux filières générales.

Évaluer le salaire statutaire des enseignants qui travaillent à temps plein en fonction du nombre d'heures d'enseignement qu'ils donnent par an ne permet pas de tenir compte du temps qu'ils consacrent à d'autres activités. Comme le temps d'enseignement en pourcentage du temps de travail des enseignants varie entre les pays de l'OCDE, la prudence est de rigueur lors de l'interprétation du salaire statutaire par heure d'enseignement (voir l'indicateur D4). Toutefois, cet indicateur permet d'évaluer le coût du temps que les enseignants passent en classe.

Les salaires bruts des enseignants sont convertis sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) de la consommation privée tels qu'elles figurent dans la Base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux. Avant l'édition de 2012 de *Regards sur l'éducation* (OCDE, 2012), les salaires étaient convertis sur la base des PPA pour le PIB. Par voie de conséquence, les salaires des enseignants convertis en équivalents USD (voir le tableau D3.1a et le tableau D3.1b disponible en ligne) ne sont pas directement comparables aux chiffres publiés dans les éditions de *Regards sur l'éducation* antérieures à 2012. Le tableau D3.5a et le tableau D3.5b (disponible en ligne) donnent des informations sur l'évolution des salaires des enseignants. En complément des salaires des enseignants convertis en équivalents USD sur la base des PPA indiqués dans le tableau D3.1a et le tableau D3.1b (disponible en ligne), les salaires des enseignants sont exprimés en devise nationale à l'annexe 2. La période de référence des salaires des enseignants s'étend du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015. La période de référence des PPA est l'année 2014/15, sauf dans les pays de l'hémisphère sud (par exemple, l'Australie et la Nouvelle-Zélande) où l'année scolaire commence en janvier et se termine en décembre et où l'année de référence est l'année civile (c'est-à-dire 2015).

Concernant l'évolution des salaires des enseignants présentée dans le tableau D3.5a et le tableau D3.5b (disponible en ligne), les salaires sont convertis aux prix de 2005 au moyen du déflateur de la consommation privée.

Dans la plupart des pays, les qualifications typiques des enseignants sont déterminées sur la base du principe de la majorité absolue, c'est-à-dire le niveau de qualification de plus de la moitié du corps enseignant. Dans les cas où ce principe ne peut être appliqué, c'est le principe de la majorité relative qui est appliqué, c'est-à-dire le niveau de qualification dominant dans le corps enseignant.

Dans le tableau D3.2a, les ratios entre les salaires des enseignants et les revenus du travail des diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année sont calculés sur la base des

salaires annuels moyens (primes et allocations comprises) des enseignants âgés de 25 à 64 ans dans les pays dont les données sont disponibles (voir le tableau D3.4). Les ratios sont calculés sur la base de moyennes pondérées (quatre premières colonnes) en fonction du pourcentage d'enseignants diplômés de l'enseignement tertiaire selon la CITE dans chaque pays (voir le tableau X2.6 à l'annexe 2). Ces pourcentages sont utilisés pour calculer les revenus du travail moyens pondérés des diplômés de l'enseignement tertiaire, qui servent de dénominateur dans les ratios (si les données sur les revenus du travail des diplômés de l'enseignement tertiaire qui travaillent à temps plein toute l'année sont disponibles par niveau de l'enseignement tertiaire selon la CITE). Les ratios ont été calculés dans les pays dont ces données sont disponibles (et lorsque les données sur les revenus du travail font référence à une autre année que 2014 – soit l'année de référence utilisée pour le salaire des enseignants –, on utilise un déflateur à des fins d'ajustement). Les autres ratios indiqués dans les tableaux D3.2a et D3.2c (disponible en ligne) sont calculés sur la base de tous les travailleurs diplômés de l'enseignement tertiaire, et non sur la base de moyennes pondérées. Les revenus du travail des actifs occupés correspondent aux revenus du travail de tous les actifs occupés, y compris les enseignants, durant la période de référence. Comme les enseignants représentent une part importante des actifs occupés dans la plupart des pays, leur niveau de salaire peut affecter les revenus du travail moyens des actifs occupés.

La même procédure a été utilisée dans le tableau D3.2b (disponible en ligne), mais les ratios ont été calculés sur la base des salaires statutaires des enseignants ayant 15 ans d'exercice à leur actif, et non sur la base de leurs salaires effectifs.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter *OECD Handbook for Internationally Comparative Education Statistics: Concepts, Standards, Definitions and Classifications (Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation)* (OCDE, 2017) et l'annexe A3 pour les notes spécifiques aux pays ([www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm)).

### Source

Les données sur le salaire statutaire des enseignants et leurs primes proviennent de l'Enquête OCDE-INES de 2016 sur les enseignants et les programmes. Elles se rapportent à l'année scolaire 2014/15 et sont présentées dans le respect des politiques officielles appliquées dans les établissements publics. Les données sur les revenus du travail des actifs occupés proviennent de la collecte de données habituelle du réseau LSO (*Labour Market and Social Outcomes of Learning*) de l'OCDE.

#### Note concernant les données d'Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

### Références

OCDE (2017), *OECD Handbook for Internationally Comparative Education Statistics: Concepts, Standards, Definitions and Classifications* (à paraître en français sous le titre *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation*), Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264279889-en>.

OCDE (2015), *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2015-fr>.

OCDE (2014), *Regards sur l'éducation 2014 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2014-fr>.

OCDE (2012), *Regards sur l'éducation 2012 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2012-fr>.

OCDE (2005), *Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité*, Politique d'éducation et de formation, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264018051-fr>.

Santiago, P. (2004), « The labour market for teachers », in G. Johnes et J. Johnes (éd.), *International Handbook on the Economics of Education*, Edward Elgar, Cheltenham, [www.researchgate.net/profile/Jill\\_Johnes/publication/215785110\\_The\\_International\\_Handbook\\_on\\_the\\_Economics\\_of\\_Education/links/09e4150ad0f7e1fee9000000.pdf/download?version=va](http://www.researchgate.net/profile/Jill_Johnes/publication/215785110_The_International_Handbook_on_the_Economics_of_Education/links/09e4150ad0f7e1fee9000000.pdf/download?version=va).

## Tableaux et graphique de l'indicateur D3

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933561840>

	<b>Tableau D3.1a</b>	<b>Salaire statutaire des enseignants, sur la base des qualifications typiques, à différentes étapes de leur carrière (2015)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D3.1b</b>	<b>Salaire statutaire des enseignants, sur la base des qualifications minimales, à différentes étapes de leur carrière (2015)</b>
	<b>Tableau D3.2a</b>	<b>Salaire effectif des enseignants par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2015)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D3.2b</b>	<b>Salaire statutaire des enseignants par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2015)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D3.2c</b>	<b>Salaire effectif des enseignants par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire, selon le groupe d'âge et le sexe (2015)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D3.3a</b>	<b>Comparaison du salaire statutaire des enseignants, sur la base des qualifications typiques (2015)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D3.3b</b>	<b>Comparaison du salaire statutaire des enseignants, sur la base des qualifications minimales (2015)</b>
	<b>Tableau D3.4</b>	<b>Salaire effectif moyen des enseignants, selon le groupe d'âge et le sexe (2015)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D3.5a</b>	<b>Évolution du salaire des enseignants entre 2000 et 2015, sur la base des qualifications typiques</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D3.5b</b>	<b>Évolution du salaire des enseignants entre 2000 et 2015, sur la base des qualifications minimales</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D3.6</b>	<b>Salaire statutaire des enseignants en début de carrière/à l'échelon maximum, sur la base des qualifications minimales/maximales (2015)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D3.7</b>	<b>Critères utilisés pour le calcul du salaire de base et de toute autre rémunération supplémentaire versés aux enseignants des établissements publics, selon le niveau d'enseignement (2015)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D3.8</b>	<b>Niveau de l'exécutif statuant sur les critères retenus dans la formation du salaire de base et des compléments de salaire versés aux enseignants, selon le niveau d'enseignement (2015)</b>
<b>WEB</b>	<b>Graphique D3.5</b>	<b>Évolution des salaires effectifs et des salaires statutaires des enseignants du premier cycle du secondaire (2010, 2013 et 2015)</b>

Date butoir pour les données : 19 juillet 2017. Les mises à jour peuvent être consultées en ligne à l'adresse : <http://dx.doi.org/10.1787/eag-data-fr>.

**Tableau D3.1a. Salaire statutaire des enseignants, sur la base des qualifications typiques, à différentes étapes de leur carrière (2015)**

Salaire annuel des enseignants des établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA pour la consommation privée

OCDE	Pays	Préprimaire				Primaire				Premier cycle du secondaire, filière générale				Deuxième cycle du secondaire, filière générale			
		Salaire en début de carrière	Salaire après 10 ans d'exercice	Salaire après 15 ans d'exercice	Salaire à l'échelon maximum	Salaire en début de carrière	Salaire après 10 ans d'exercice	Salaire après 15 ans d'exercice	Salaire à l'échelon maximum	Salaire en début de carrière	Salaire après 10 ans d'exercice	Salaire après 15 ans d'exercice	Salaire à l'échelon maximum	Salaire en début de carrière	Salaire après 10 ans d'exercice	Salaire après 15 ans d'exercice	Salaire à l'échelon maximum
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Australie <sup>1</sup>	41 267	59 029	59 029	59 311	40 902	59 361	59 361	59 579	40 874	59 425	59 425	59 611	40 874	59 425	59 425	59 611	
Autriche	m	m	m	m	33 999	39 973	44 779	66 524	35 543	43 132	48 422	68 807	37 224	45 780	52 130	76 024	
Canada	m	m	m	m	39 179	63 383	65 621	65 621	39 179	63 383	65 621	65 621	39 179	63 383	65 621	65 621	
Chili	18 301	24 641	27 684	38 702	18 301	24 641	27 684	38 702	18 301	24 641	27 684	38 702	18 301	24 641	27 684	38 702	
République tchèque	17 250	17 500	17 903	19 218	17 906	18 491	19 403	22 369	17 906	18 491	19 403	22 369	17 906	18 491	19 403	22 369	
Danemark <sup>2</sup>	41 938	47 601	47 601	47 601	46 974	52 178	55 054	55 054	47 256	52 860	55 999	55 999	46 914	60 956	60 956	60 956	
Estonie	m	m	m	m	17 314	m	m	m	17 314	m	m	m	17 314	m	m	m	
Finlande <sup>3</sup>	29 160	31 492	31 492	31 492	33 034	38 237	40 531	42 963	35 676	41 296	43 774	46 400	37 832	45 435	47 252	50 087	
France <sup>4</sup>	28 525	32 617	34 956	51 325	28 525	32 617	34 956	51 325	31 207	35 299	37 638	54 182	18 753	25 188	28 276	39 458	
Allemagne	m	m	m	m	54 426	65 007	68 266	72 473	61 207	71 093	74 078	80 694	61 589	74 979	78 579	89 428	
Grèce	18 679	21 382	25 077	35 289	18 679	21 382	25 077	35 289	18 679	21 382	25 077	35 289	18 679	21 382	25 077	35 289	
Hongrie	13 300	17 954	19 284	25 269	13 300	17 954	19 284	25 269	13 300	17 954	19 284	25 269	14 572	19 673	21 130	27 687	
Islande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Irlande	m	m	m	m	30 733	51 815	57 449	64 343	30 733	53 764	58 040	64 934	30 733	53 764	58 040	64 934	
Israël	22 465	29 052	32 916	61 741	19 507	25 586	29 718	52 080	19 615	28 036	32 509	51 144	20 245	24 189	27 036	42 597	
Italie	27 942	30 738	33 753	41 073	27 942	30 738	33 753	41 073	30 122	33 368	36 777	45 107	30 122	34 179	37 807	47 155	
Japon	m	m	m	m	29 009	42 851	50 636	63 215	29 009	42 851	50 636	63 215	29 009	42 851	50 636	64 944	
Corée	28 352	42 525	49 596	78 628	28 352	42 525	49 596	78 628	28 411	42 584	49 655	78 687	27 703	41 875	48 947	77 979	
Lettonie	8 555	8 724	8 872	m	8 555	8 724	8 872	m	8 555	8 724	8 872	m	8 555	8 724	8 872	m	
Luxembourg <sup>2</sup>	68 348	90 508	108 470	122 466	68 348	90 508	108 470	122 466	79 312	99 139	113 136	137 862	79 312	99 139	113 136	137 862	
Mexique <sup>1</sup>	17 271	22 434	28 625	36 682	17 271	22 434	28 625	36 682	22 168	28 690	36 742	46 898	42 935	50 181	53 968	58 754	
Pays-Bas	36 642	46 001	55 141	55 141	36 642	46 001	55 141	55 141	39 205	60 232	69 268	69 268	39 205	60 232	69 268	69 268	
Nouvelle-Zélande <sup>1</sup>	m	m	m	m	28 659	42 941	42 941	42 941	29 643	44 607	44 607	44 607	30 626	46 273	46 273	46 273	
Norvège	36 202	41 664	41 664	41 664	42 275	45 771	45 771	49 565	42 275	45 771	45 771	49 565	47 445	52 083	52 083	57 913	
Pologne	15 468	20 773	25 375	26 453	15 468	20 773	25 375	26 453	15 468	20 773	25 375	26 453	15 468	20 773	25 375	26 453	
Portugal	32 644	36 000	39 129	61 748	32 644	36 000	39 129	61 748	32 644	36 000	39 129	61 748	32 644	36 000	39 129	61 748	
République slovaque <sup>5</sup>	11 391	12 537	13 108	14 126	12 742	15 305	17 930	19 336	12 742	15 305	17 930	19 336	12 742	15 305	17 930	19 336	
Slovénie <sup>5</sup>	25 711	30 537	37 515	43 212	25 711	31 720	38 954	46 627	25 711	31 720	38 954	46 627	25 711	31 720	38 954	46 627	
Espagne	37 609	40 636	43 304	53 043	37 609	40 636	43 304	53 043	42 002	45 416	48 336	59 163	42 002	45 416	48 336	59 163	
Suède <sup>4, 5, 6</sup>	35 574	37 686	38 226	41 087	35 574	39 455	40 878	47 682	35 574	40 101	41 720	49 157	36 867	41 524	43 271	51 023	
Suisse <sup>7</sup>	50 203	62 502	m	76 513	54 968	68 461	m	84 052	62 239	77 844	m	95 206	69 865	89 683	m	107 055	
Turquie	23 285	28 287	29 570	31 877	27 285	28 287	29 570	31 877	27 285	28 287	30 408	31 877	27 285	28 287	30 408	31 877	
États-Unis <sup>5, 6</sup>	43 570	52 455	59 541	72 612	42 563	55 037	60 705	68 478	44 322	54 995	62 369	67 542	43 678	56 105	61 327	68 558	
<b>Économies</b>																	
Comm. flamande (Belgique) <sup>5</sup>	35 878	44 991	50 652	61 975	35 878	44 991	50 652	61 975	35 878	44 991	50 652	61 975	44 761	57 050	65 059	78 407	
Comm. française (Belgique)	34 813	43 534	49 016	59 979	34 813	43 534	49 016	59 979	34 813	43 534	49 016	59 979	43 312	55 211	62 965	75 889	
Angleterre (RU)	27 646	43 772	47 070	47 070	27 646	43 772	47 070	47 070	27 646	43 772	47 070	47 070	27 646	43 772	47 070	47 070	
Écosse (RU)	27 450	43 795	43 795	43 795	27 450	43 795	43 795	43 795	27 450	43 795	43 795	43 795	27 450	43 795	43 795	43 795	
<b>Moyenne OCDE</b>	29 636	36 599	39 227	49 253	30 838	39 854	42 864	52 748	32 202	41 807	44 623	55 122	33 824	44 240	46 631	57 815	
<b>Moyenne UE22</b>	28 726	34 939	38 487	46 387	30 080	37 983	42 049	51 000	31 498	40 093	43 989	53 704	32 503	42 126	46 151	56 594	
<b>Partenaires</b>																	
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Colombie	17 923	32 686	32 686	36 491	17 923	32 686	32 686	36 491	17 923	32 686	32 686	36 491	17 923	32 686	32 686	36 491	
Costa Rica	24 217	29 872	32 810	41 626	24 217	29 872	32 810	41 626	33 602	41 397	45 442	57 578	33 602	41 397	45 442	57 578	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Lituanie <sup>2</sup>	m	18 440	19 218	20 218	m	17 652	18 369	19 348	m	17 652	18 369	19 348	m	17 652	18 369	19 348	
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
<b>Moyenne G20</b>	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

Remarque : La définition des qualifications typiques des enseignants se fonde sur une acception large, notamment le niveau de formation type dans la CITE et d'autres critères. Consulter l'encadré D3.2, l'annexe 2 et les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Données disponibles sur <http://stats.oecd.org/>, Base de données de Regards sur l'éducation.

1. Exclut les cotisations de sécurité sociale et de retraite acquittées par le salarié.

2. Inclut les cotisations de sécurité sociale et de retraite acquittées par l'employeur.

3. Inclut les données relatives à la majorité, c'est-à-dire uniquement les enseignants des jardins d'enfants pour l'éducation préprimaire.

4. Inclut la moyenne des primes fixes au titre des heures supplémentaires pour les enseignants des premier et deuxième cycles du secondaire.

5. Dans le deuxième cycle du secondaire, inclut les enseignants de la filière professionnelle (en Slovénie, inclut uniquement les enseignants de la filière professionnelle en charge de matières générales).

6. Salaire effectif de base.

7. Salaire après 11 années d'exercice pour les colonnes 2, 6, 10 et 14.

Source : OCDE (2017). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes ([www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm)).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933561859>

**Tableau D3.2a. Salaire effectif des enseignants par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2015)**

*Rapport entre les salaires sur la base du salaire annuel moyen (primes et allocations comprises) des enseignants des établissements publics par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés présentant un niveau de formation similaire (moyenne pondérée) et avec ceux d'actifs diplômés de l'enseignement tertiaire occupés à temps plein toute l'année*

**D3**

	Année de référence	Salaire effectif de l'ensemble des enseignants par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés travaillant à temps plein toute l'année et présentant un niveau de formation similaire (moyenne pondérée)				Salaire effectif de l'ensemble des enseignants par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés travaillant à temps plein toute l'année et diplômés de l'enseignement tertiaire (CITE 5 à 8)			
		25-64 ans				25-64 ans			
		Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire, filière générale	Deuxième cycle du secondaire, filière générale	Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire, filière générale	Deuxième cycle du secondaire, filière générale
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
<b>OCDE</b>									
<b>Pays</b>									
Australie <sup>1</sup>	2015	m	m	m	m	m	0.87	0.88	0.88
Autriche	2015	m	m	m	m	m	0.72	0.85	0.92
Canada	2015	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	2015	0.61	0.60	0.60	0.66	0.76	0.74	0.75	0.81
République tchèque	2015	0.72	0.58	0.57	0.59	0.50	0.58	0.58	0.61
Danemark	2015	0.80	0.96	0.98	0.85	0.72	0.88	0.89	1.01
Estonie	2015	0.68	0.91	0.90	0.89	0.63	0.94	0.94	0.94
Finlande	2014	0.74	0.78	0.85	0.94	0.67	0.91	1.00	1.12
France	2014	0.87	0.85	0.94	1.06	0.80	0.79	0.92	1.03
Allemagne	2014	m	0.83	0.91	0.97	m	0.90	0.98	1.06
Grèce	2015	m	m	m	m	1.00	1.00	1.06	1.06
Hongrie	2015	0.76	0.75	0.75	0.66	0.66	0.69	0.69	0.73
Islande		m	m	m	m	m	m	m	m
Irlande	2015	m	m	m	m	m	m	m	m
Israël	2015	0.84	0.81	0.84	0.78	0.88	0.89	0.97	0.88
Italie	2015	m	m	m	m	0.68	0.68	0.67	0.73
Japon		m	m	m	m	m	m	m	m
Corée		m	m	m	m	m	m	m	m
Lettonie	2015	0.97	1.29	1.20	1.34	0.88	1.18	1.10	1.23
Luxembourg	2015	m	m	m	m	1.10	1.10	1.26	1.26
Mexique		m	m	m	m	m	m	m	m
Pays-Bas	2015	0.74	0.74	0.89	0.89	0.70	0.70	0.88	0.88
Nouvelle-Zélande	2015	m	0.90	0.91	0.94	m	0.86	0.88	0.94
Norvège	2015	0.74	0.82	0.82	0.79	0.66	0.75	0.75	0.82
Pologne	2015	m	m	m	m	0.72	0.84	0.85	0.84
Portugal	2015	m	m	m	m	1.46	1.33	1.30	1.42
République slovaque	2015	m	m	m	m	0.46	0.62	0.62	0.62
Slovénie	2015	m	m	m	m	0.63	0.87	0.89	0.94
Espagne		m	m	m	m	m	m	m	m
Suède	2015	m	m	m	m	0.76	0.84	0.86	0.90
Suisse		m	m	m	m	m	m	m	m
Turquie		m	m	m	m	m	m	m	m
États-Unis	2015	0.55	0.57	0.58	0.59	0.63	0.65	0.66	0.68
<b>Économies</b>									
Comm. flamande (Belgique)	2015	1.04	1.05	1.02	0.98	0.90	0.91	0.88	1.14
Comm. française (Belgique)	2015	1.00	0.99	0.93	0.95	0.86	0.86	0.84	1.07
Angleterre (RU)	2015	0.77	0.77	0.79	0.79	0.83	0.83	0.89	0.89
Écosse (RU)	2015	0.79	0.79	0.79	0.79	0.82	0.82	0.82	0.82
<b>Moyenne OCDE</b>		m	m	m	m	0.78	0.85	0.88	0.94
<b>Moyenne UE22</b>		m	m	m	m	0.79	0.86	0.90	0.96
<b>Partenaires</b>									
Argentine		m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil		m	m	m	m	m	m	m	m
Chine		m	m	m	m	m	m	m	m
Colombie		m	m	m	m	m	m	m	m
Costa Rica		m	m	m	m	m	m	m	m
Inde		m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie		m	m	m	m	m	m	m	m
Lituanie	2015	m	m	m	m	0.88	0.88	0.88	0.88
Fédération de Russie		m	m	m	m	m	m	m	m
Arabie saoudite		m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud		m	m	m	m	m	m	m	m
<b>Moyenne G20</b>		m	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Données disponibles sur <http://stats.oecd.org/>, Base de données de *Regards sur l'éducation*.

1. Les données relatives au pourcentage d'enseignants selon le niveau de formation de la CITE utilisées pour le calcul de la moyenne pondérée sont de 2013.

Source : OCDE (2017). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes ([www.oecd.org/fr/education/Regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/Regards-sur-l-education-19991495.htm)).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933561897>

Tableau D3.4. **Salaire effectif moyen des enseignants, selon le groupe d'âge et le sexe (2015)**

Salaires annuels moyens (primes et allocations comprises) des enseignants des établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA pour la consommation privée, selon le groupe d'âge et le sexe

	25-64 ans				25-64 ans, hommes				25-64 ans, femmes			
	Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire, filière générale	Deuxième cycle du secondaire, filière générale	Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire, filière générale	Deuxième cycle du secondaire, filière générale	Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire, filière générale	Deuxième cycle du secondaire, filière générale
	(1)	(2)	(3)	(4)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)
<b>OCDE</b>												
<b>Pays</b>												
Australie	m	52 847	53 355	53 372	m	52 931	53 898	53 918	m	52 701	52 857	52 875
Autriche <sup>1</sup>	m	55 546	65 367	70 466	m	52 604	67 083	73 882	m	55 763	64 618	67 515
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	27 791	27 219	27 383	29 897	27 145	28 744	28 574	30 974	27 804	26 820	26 901	29 207
République tchèque	19 803	23 211	23 169	24 141	19 402	23 158	23 174	24 300	19 804	23 214	23 168	24 075
Danemark <sup>2</sup>	47 443	57 546	58 247	66 316	47 696	57 883	58 599	67 108	47 395	57 423	58 104	65 602
Estonie	14 662	22 066	22 066	22 066	m	m	m	m	m	m	m	m
Finlande <sup>3</sup>	33 263	44 930	49 427	55 420	32 892	47 349	50 325	56 463	33 274	44 112	49 061	54 940
France <sup>4</sup>	38 668	38 154	44 409	50 021	39 743	40 754	45 868	51 695	38 579	37 496	43 608	48 687
Allemagne	m	65 043	71 768	76 143	m	m	m	m	m	m	m	m
Grèce <sup>1</sup>	22 929	22 929	24 379	24 379	24 714	24 714	24 967	24 967	22 454	22 454	24 040	24 040
Hongrie	22 410	23 343	23 343	24 829	19 541	22 904	22 904	24 698	22 425	23 417	23 417	24 896
Islande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Irlande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Israël	36 601	36 784	40 156	36 492	30 814	36 463	39 497	m	36 628	36 836	40 330	m
Italie	34 756	34 756	34 645	37 567	34 873	34 873	34 280	37 610	34 752	34 752	34 790	37 472
Japon	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Corée	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Lettonie	13 087	17 570	16 406	18 359	13 299	18 537	17 104	18 296	13 086	17 521	16 339	18 365
Luxembourg	95 407	95 407	108 587	108 587	95 407	95 407	108 587	108 587	95 407	95 407	108 587	108 587
Mexique	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Pays-Bas	50 780	50 780	63 912	63 912	51 549	51 549	65 552	65 552	50 641	50 641	62 078	62 078
Nouvelle-Zélande	m	42 776	43 640	46 375	m	42 757	43 812	46 974	m	42 780	43 558	45 911
Norvège	44 574	50 243	50 243	55 153	43 586	50 223	50 223	55 458	44 655	50 251	50 251	54 923
Pologne	26 552	30 750	31 373	30 803	24 880	29 369	30 235	30 131	26 557	30 916	31 706	31 040
Portugal	46 432	42 458	41 480	45 238	43 603	43 252	41 068	44 410	46 448	42 275	41 606	45 639
République slovaque <sup>1</sup>	16 451	22 307	22 307	22 291	m	m	m	m	m	m	m	m
Slovénie <sup>5</sup>	26 450	36 695	37 359	39 623	22 142	34 884	37 368	39 202	26 560	36 810	37 363	39 760
Espagne	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Suède <sup>1</sup>	37 006	40 822	42 001	43 730	36 737	40 487	42 044	44 027	37 023	40 878	41 981	43 532
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
États-Unis <sup>1</sup>	50 946	52 516	53 548	55 328	49 940	55 122	55 118	57 366	51 539	52 008	52 518	54 075
<b>Économies</b>												
Comm. flamande (Belgique)	51 248	51 815	50 509	65 386	49 440	53 204	49 239	64 901	51 284	51 494	50 943	65 650
Comm. française (Belgique)	49 381	49 065	48 046	61 240	43 511	49 825	48 435	61 788	49 546	48 891	47 865	60 937
Angleterre (RU) <sup>1</sup>	41 955	41 955	45 212	45 212	39 888	39 888	45 825	45 825	42 239	42 239	44 893	44 893
Écosse (RU) <sup>6</sup>	41 634	41 634	41 634	41 634	m	m	m	m	m	m	m	m
<b>Moyenne OCDE</b>	37 093	41 827	44 070	46 928	37 657	42 787	45 157	49 049	38 957	42 379	44 608	48 030
<b>Moyenne UE22</b>	36 516	41 308	43 893	47 153	37 607	42 258	45 148	49 080	38 675	41 983	44 676	48 206
<b>Partenaires</b>												
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Bésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Colombie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Costa Rica	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Lituanie	19 372	19 372	19 372	19 372	19 372	19 372	19 372	19 372	19 372	19 372	19 372	19 372
Fédération de Russie <sup>7</sup>	17 420	20 908	20 908	20 908	m	m	m	m	m	m	m	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
<b>Moyenne G20</b>	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : Les colonnes présentant le salaire effectif moyen des enseignants ventilé par groupe d'âge (soit les colonnes 5 à 20) peuvent être consultées en ligne. Consulter l'annexe 2 et les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Données disponibles sur <http://stats.oecd.org/>. Base de données de *Regards sur l'éducation*.

1. Dans le deuxième cycle du secondaire, inclut les enseignants de la filière professionnelle.
2. Inclut également des données sur le salaire effectif des enseignants des programmes de développement éducatif de la petite enfance pour l'enseignement préprimaire.
3. Inclut les données relatives à la majorité, c'est-à-dire uniquement les enseignants des jardins d'enfants pour l'éducation préprimaire.
4. Année de référence : 2014.
5. Inclut également des données sur le salaire effectif des assistants d'enseignement préscolaire pour l'enseignement préprimaire.
6. Inclut tous les enseignants, indépendamment de leur âge.
7. Salaire effectif moyen de tous les enseignants, indépendamment du niveau auquel ils enseignent, à l'exception de l'enseignement préprimaire.

Source : OCDE (2017). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes ([www.oecd.org/fr/education/Regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/Regards-sur-l-education-19991495.htm)).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933561992>





Extrait de :  
**Education at a Glance 2017**  
OECD Indicators

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/eag-2017-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2017), « Indicateur D3 Quel est le niveau de salaire des enseignants ? », dans *Education at a Glance 2017 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2017-31-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).